

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

DERICHEBOURG

(Eurolist)

Complément à D&I 208C0449 du 7 mars 2008

Par courrier du 14 mars 2008, complété par un courrier du 19 mars, M. Daniel Derichebourg a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, de l'évolution de la participation du groupe familial Derichebourg au cours de ces derniers mois, qui s'établit comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 18 juillet 2007 (1)	80 475 920	43,92	148 933 568	59,05
Situation au 30 octobre 2007 (2) (3)	80 475 920	47,23	157 339 168	63,40
Situation au 27 novembre 2007 (2)	80 604 731	47,30	157 467 979	63,45
Situation au 25 janvier 2008 (4)	81 906 272	48,07	158 769 520	64,11
Situation au 29 février 2008 (5)	85 539 913	50,20	162 403 161	65,58

Ces variations résultent d'une série d'acquisition d'actions DERICHEBOURG par la Compagnie Financière pour l'Environnement et le Recyclage (CFER) et la Financière DBG, contrôlées par M. Daniel Derichebourg

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 183 235 315 actions représentant 252 207 930 droits de vote (cf. D&I 207C1613 du 27 juillet 2007).

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 170 395 882 actions représentant 248 167 543 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) L'accroissement de la participation de 2% a fait l'objet d'une décision de dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique (cf. D&I 207C1024 en date du 31 mai 2007).

(4) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 170 395 882 actions représentant 247 644 207 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(5) Sur la base d'un capital composé de 170 395 882 actions représentant 247 644 767 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. L'accroissement de la participation de 2% a fait l'objet d'une décision de dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique (cf. D&I 208C0449 en date du 7 mars 2008).